

L'économie, l'emploi et les salaires

À vos marques, prêts, partez

Au cours des prochains mois, près de 90% des membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) renouvelleront leur convention collective. Qu'il s'agisse des membres travaillant pour le gouvernement fédéral (Conseil du trésor), pour les agences comme l'ADRC, l'ACIA, Parc Canada, ou encore pour des musées ou des aéroports, tous devront prendre d'importantes décisions concernant leur avenir économique.

Ce troisième numéro de *Tendances* contient une foule de renseignements sur les tendances économiques actuelles. Encore une fois, l'objectif de cette publication est de rendre l'information économique accessible au personnel et aux membres de l'AFPC. Voilà pourquoi non seulement nous présentons les tendances actuelles, mais nous définissons également ce dont il s'agit et comment cela peut nous affecter.

L'économie canadienne depuis le début de l'année 2003

Comment s'est comportée l'économie canadienne depuis le début de l'année?

Notre indicateur : le Produit intérieur brut réel

Les économistes font appel à de nombreuses méthodes pour mesurer le rythme auquel progresse l'économie. La plus courante et la plus médiatisée repose sur le calcul du Produit intérieur brut réel ou PIB réel. Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits dans une année à l'intérieur des frontières du Canada. Le terme « réel » signifie que ce total est corrigé de l'incidence de la hausse des prix (de l'inflation).

La tendance actuelle

En matière de croissance économique, le Canada domine actuellement les sept pays les plus industrialisés de la planète. En 2002, le rythme de croissance annuelle du Produit intérieur brut (PIB) réel, c'est-à-dire la valeur de tous les biens et services produits au Canada au cours d'une année, était de 3,4%. Cela signifie que la taille de l'économie canadienne s'est accrue de 3,4% en 2002. Pour les trois premiers mois de 2003, soit avant même la crise du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la progression projetée sur l'année a été de 3,2% (*Graphique 1*).

(suite à la page 2)

La tendance actuelle

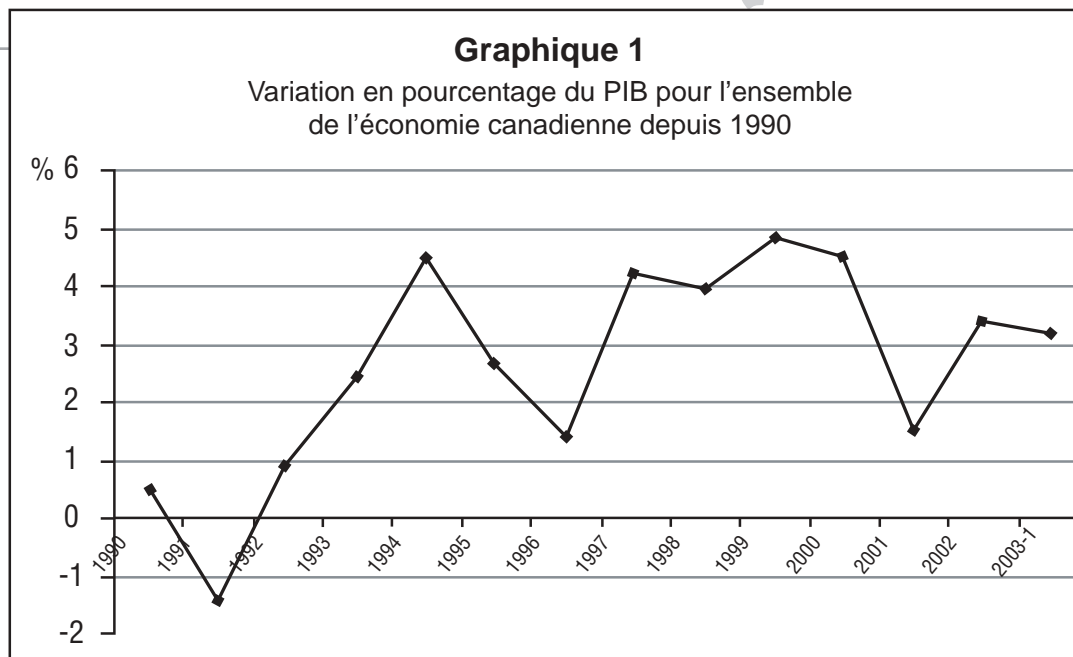
(suite de la page 1)

Mais depuis quelques mois, l'économie canadienne performe un peu moins bien que prévu. Alors que les économistes prévoyaient une croissance supérieure à 3% pour 2003, plusieurs ont revu leurs projections à la baisse, notamment en raison de récents événements. Le SRAS et la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain font partis des facteurs qui ralentissent la progression de notre économie. Les économistes projettent maintenant une croissance de notre économie un peu au-dessus de 2%.

Comment le PIB peut-il nous affecter?

La croissance plus ou moins rapide, ou encore la décroissance de notre économie, peut avoir d'importantes conséquences sur notre sécurité économique. Elle influence le maintien et la création d'emplois, les revenus des gouvernements et notre niveau de vie. Lorsque le PIB réel augmente à un rythme près de son taux de croissance potentiel à long terme¹, alors l'économie se porte bien en général. Cela peut se traduire par une augmentation des revenus pour les Canadiens et les Canadiennes et leurs gouvernements. Un taux de croissance négatif du PIB signifie habituellement de mauvaises nouvelles et parfois, une récession. Lorsque l'économie produit moins au cours d'une année par rapport à l'année précédente, cela se traduit habituellement par une augmentation du taux de chômage et une diminution du niveau de vie. Le PIB représente toutefois une mesure limitée, car il ne tient pas compte de certaines activités se produisant « à l'extérieur du marché » – par exemple, la valeur du travail effectué à domicile ou par des travailleurs et travailleuses bénévoles.

À la lecture du graphique 1, nous pouvons constater que l'économie canadienne progresse aujourd'hui un peu moins rapidement qu'il y a trois ans, c'est-à-dire lors du renouvellement de plusieurs de nos conventions collectives. Malgré tout, l'économie progresse toujours. Nous ne sommes pas en récession².



Source: Statistique Canada, no. 15-001-XBP.

¹ Un taux qui, en retour, est déterminé par la croissance de la population active et du capital national, et par le rythme de l'évolution technologique.

² Récession : Pour être dans une récession, il faut que le pays ait connu 2 trimestres consécutifs de décroissance de son PIB réel.

L'emploi et le taux de chômage

Est-ce que l'économie canadienne crée des emplois?

Nos indicateurs : le niveau d'emploi et le taux de chômage (par mois)

Il ne se passe pas un mois sans que les statistiques sur le marché du travail ne fassent les manchettes. Plusieurs données y sont rapportées, y compris le niveau d'emploi, c'est-à-dire le nombre total d'emplois occupés dans l'économie, et le très populaire taux de chômage. Le taux de chômage est le pourcentage de la population qui cherche activement du travail sans pouvoir en trouver à un moment donné. Les travailleurs découragés – c'est-à-dire les personnes qui ne cherchent pas de travail, car elles considèrent que leurs chances de trouver un emploi sont minimales – ne sont pas comptés en tant que chômeurs ou membres de la population active. Le taux de chômage ne tient pas compte non plus des travailleurs et des travailleuses qui occupent un emploi temporaire ou à temps partiel et qui préféreraient un emploi permanent à temps plein.

Comment le niveau d'emploi et le taux de chômage peuvent-ils nous affecter?

Il est généralement admis que lorsque le niveau d'emploi augmente et que le taux de chômage diminue, cela signifie que l'économie crée des emplois. Dans ces circonstances, une personne aura plus de chance de se trouver un emploi. Mais si le niveau d'emploi diminue et que le taux de chômage augmente, cela signifie par contre que l'économie ne crée pas d'emplois, ce qui est mauvais signe. Des personnes perdent leur emploi ou n'arrivent pas à en trouver.

La tendance récente

Le marché du travail canadien a connu une performance qui a défié toutes les attentes en 2002. Entre décembre 2001 et décembre 2002, 560 000 emplois ont été créés, soit 3,7% de plus qu'en début d'année. Le taux d'activité, c'est-à-dire le pourcentage de la population en âge de travailler qui est active sur le marché du travail, est passé de 65,5% à 67,5%, égalant le sommet atteint en janvier 1990. Qui plus est, la proportion de la population en âge de travailler et occupant un emploi s'est chiffrée à 62,4% en décembre, le plus haut taux jamais enregistré³.

Mais depuis le début de 2003, les nouvelles ne sont pas aussi bonnes. Depuis janvier, la croissance de l'emploi a été relativement faible par rapport à la même période en 2002. Au cours des cinq premiers mois de 2003, l'emploi a progressé de 35 000 ou de 0,2%. Il s'agit d'une augmentation inférieure à celle de la croissance de la population. Pendant la même période en 2002, l'emploi avait grimpé de 249 000 (1,6%). Enfin, le nombre d'emplois a légèrement fléchi de 13 000 en mai au Canada. Il s'agit d'une deuxième baisse mensuelle consécutive. Et le taux de chômage s'est accru de 0,3 point pour atteindre 7,8% et ce, en raison d'une forte augmentation du nombre de personnes qui ont intégré le marché du travail à la recherche d'un emploi (*Tableau 1*).

(suite à la page 4)

³ Statistique Canada, Enquête sur la population active, juin 2003.

Tableau I

L'emploi et le taux de chômage au Canada, 2000 à mai 2003

	2000	2001	2002	déc. 2002	mai 2003
Personnes occupées ('000)	14 910	15 077	15 412	15 650	15 685
<i>À temps plein</i>	12 206	12 345	12 528	12 674	12 749
<i>À temps partiel</i>	2 702	2 732	2 884	2 976	2 936
<i>Hommes</i>	8 049	8 110	8 262	8 360	8 382
<i>Femmes</i>	6 860	6 967	7 150	7 290	7 303
<i>15 à 24 ans</i>	2 289	2 314	2 367	2 405	2 407
<i>25 ans et plus</i>	12 621	12 763	13 045	13 245	13 279
<i>Employé-e-s du secteur public</i>	2 792	2 822	2 908	2 953	2 973
<i>Employé-e-s du secteur privé</i>	9 696	9 646	10 158	10 318	10 327
Taux de chômage (%)	6,8	7,2	7,7	7,5	7,8
<i>Hommes</i>	6,9	7,5	8,1	8,0	-
<i>Femmes</i>	6,7	6,8	7,1	7,0	-
<i>15 à 24 ans</i>	12,6	12,8	13,6	13,3	-
<i>25 ans et plus</i>	5,7	6,1	6,5	6,4	-

Source: L'Observateur économique canadien, juin 2003 (no. 11-010-XPB) Statistique Canada

La tendance actuelle

(suite de la page 3)

En résumé, toutes ces données veulent dire que le marché du travail se porte moins bien qu'en 2002. Malgré tout, le taux de chômage demeure relativement bas et le haut taux d'activité de la population canadienne semble nous démontrer qu'il y a toujours un certain optimisme sur le marché du travail. Dans ces circonstances, les employeurs doivent continuer d'offrir des conditions de travail compétitives s'ils veulent maintenir et attirer une main-d'œuvre de qualité.

Les prix et l'inflation

De combien les prix des produits et des services ont-ils augmenté depuis le début de l'année?

Notre indicateur : l'Indice des prix à la consommation (IPC)

L'Indice des prix à la consommation (IPC) est un indicateur de l'inflation (ou de la déflation) largement utilisé, qui révèle la variation du pouvoir d'achat des Canadiens et des Canadiennes. Cet indice est obtenu en calculant, sur une base mensuelle, le coût d'un « panier » de provisions fixe composé de biens et services achetés par un consommateur canadien typique au cours d'un mois donné. Ce panier contient des produits qui entrent dans diverses catégories, y compris le logement, les aliments, les divertissements, le combustible et le transport.

Comment l'IPC nous affecte-t-il?

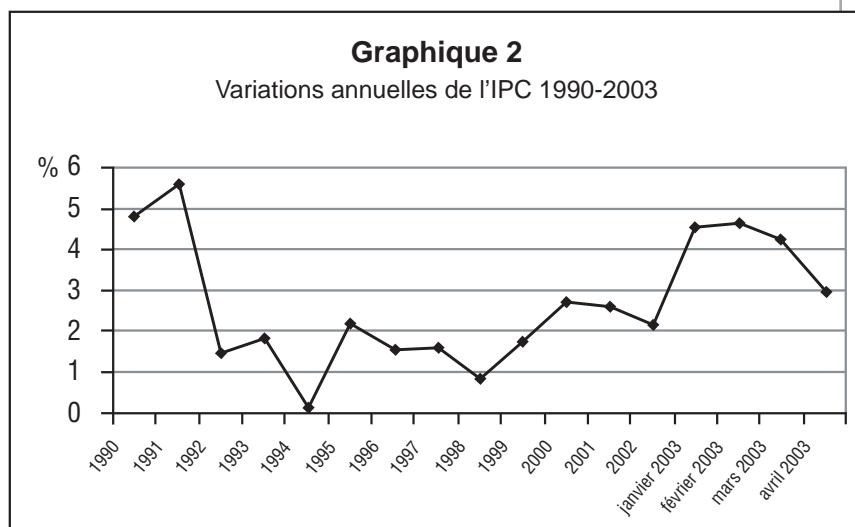
L'IPC ne nous affecte pas directement puisqu'il mesure, après les faits, les hausses des prix et produits au cours des mois précédents. Par contre, les hausses de prix nous affectent quotidiennement. Dans ce contexte, l'IPC est un excellent indicateur du pouvoir d'achat des Canadiens et Canadiennes. Lorsque l'IPC augmente, cela signifie qu'il faut déboursier davantage aujourd'hui par rapport à la période précédente pour acquérir les mêmes produits et services. Lorsque l'IPC diminue, cela signifie qu'on n'a pas eu à déboursier autant que durant la période précédente. Et lorsque le taux de croissance en pourcentage de l'IPC augmente, par exemple de 2% à 3%, cela signifie que l'inflation s'accélère, sinon elle est stable, ou encore en recul. Si le taux est négatif (par exemple, -1%), on dira alors qu'il y a déflation, c'est-à-dire qu'il y a une diminution des prix.

Dans le domaine des relations de travail, la variation en pourcentage de l'IPC est souvent prise en considération pour guider les travailleuses et les travailleurs dans leurs revendications salariales afin de conserver ou améliorer leur pouvoir d'achat. Lorsque les ajustements salariaux obtenus sont inférieurs à la variation de l'IPC pour une période donnée, cela peut se traduire par une diminution du pouvoir d'achat pour les travailleuses et les travailleurs. Voilà pourquoi les contrats de travail de nombreux travailleurs et travailleuses canadiens comprennent des clauses de rajustement de vie chère qui lient les augmentations salariales aux variations de l'IPC.

La tendance actuelle

Comme prévu, la variation en pourcentage de l'Indice des prix à la consommation (IPC) diminue depuis quelques mois. Cela s'explique, entre autre, par la baisse des prix de l'énergie (essence, électricité et mazout) ainsi que la fin de ce que les économistes appellent l'effet de base relié aux impacts du 11 septembre 2001 (voir *Tendances*, vol. 2 pour plus de détails). Entre janvier et avril 2003, l'IPC est passé d'une augmentation annuelle de 4,5% à une augmentation annuelle de 3,0% (Graphique 2).

(suite à la page 6)



Source: Le Quotidien et l'Observateur économique canadien, no. 11-210, Statistique Canada

La tendance actuelle

(suite de la page 5)

En simplifiant un peu, même si l'inflation augmente moins rapidement, nous pouvons dire qu'il en coûte toujours de plus en plus cher, chaque mois, pour acheter les biens et services compris dans le panier de consommation fixe calculé dans le cadre de l'IPC. Si les augmentations salariales que vous avez obtenues pour 2002 dépassent les variations moyennes constatées en 2002 (2,2%), alors il est fort probable que vous avez amélioré votre pouvoir d'achat.

Les salaires négociés

De combien les salaires récemment négociés dans les principales conventions collectives ont-ils augmenté?

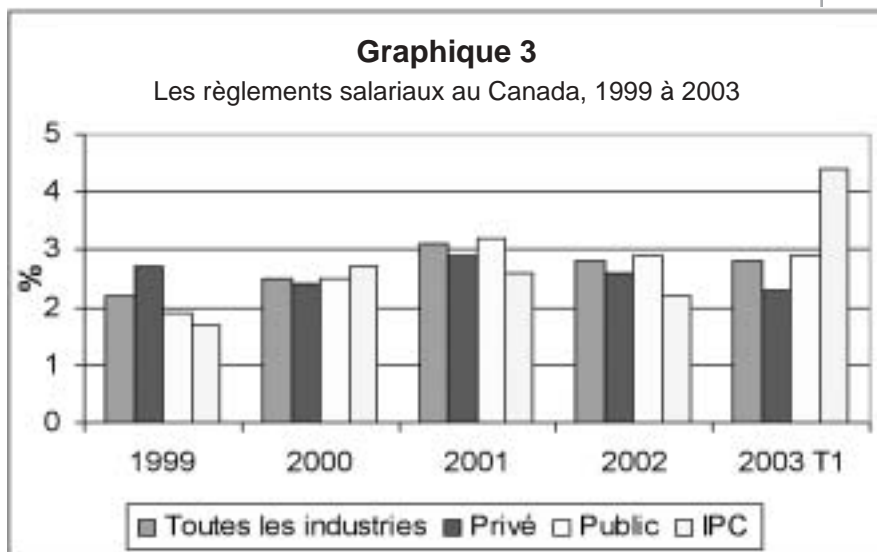
Notre indicateur : les règlements salariaux (DRHC)

La direction de l'information sur le marché du travail de DRHC⁴ publie, plusieurs fois par année, l'augmentation moyenne en pourcentage des taux du salaire de base obtenue dans les principales conventions au cours d'une période donnée. Voici quelques données sur les augmentations négociées depuis le début 2003.

La tendance récente

Les principales conventions collectives signées au cours du premier trimestre⁵ de 2003 ont donné lieu à une augmentation moyenne du taux du salaire de base de 2,8% par année pour la durée des conventions. Il s'agit d'une baisse par rapport à la moyenne enregistrée au dernier trimestre de 2002 (3,2%), mais une hausse par rapport aux deux trimestres précédents.

Depuis le début de 2003, la moyenne annuelle des rajustements salariaux des principales conventions collectives nouvellement signées a été de 2,7% en janvier, 2,9% en février, 2,8% en mars et de 3,0% en avril. De plus, les rajustements salariaux obtenus dans le secteur public sont généralement supérieurs à ceux obtenus dans le secteur privé depuis l'an 2000. Au premier trimestre de 2003, la moyenne des rajustements salariaux négociés dans les principales conventions collectives du secteur public était de 2,9%, comparativement à 2,3% pour le secteur privé (Graphique 3).



⁴ Direction de l'information sur les milieux de travail, Développement des ressources humaines Canada

⁵ Ce trimestre correspond aux mois de janvier, février et de mars 2003.

Source: DRHC et l'Observatoire économique canadien, juin 2003, Statistique Canada

Autres données intéressantes

Enfin, la dernière section de cette publication est consacrée à diverses données économiques et sociales qui seront présentées, en rotation, au cours de l'année. Dans ce numéro, nous avons cru bon de relater le développement de quelques ententes récemment conclues par l'AFPC dans le contexte économique actuel.

Tour d'horizon de quelques ententes conclues récemment par l'AFPC

Malgré un ralentissement de la croissance économique, la crise dans les industries de l'aviation et du tourisme, nous avons réussi à conclure des conventions collectives comprenant des améliorations substantielles.

Industrie de l'aviation : Aéroport de St-John's et Nav Canada

Aéroport de St-John's

Après une grève de 87 jours, les membres de l'AFPC de l'Aéroport de St-John's ont conclu une convention collective négociée donnant droit à des augmentations de salaire de 4,0% en décembre 2001, de 4,5% en 2002-2003 et des augmentations de salaire équivalentes à l'inflation au sein d'une fourchette de 3 à 5% pour décembre 2003 et 2004. Des améliorations ont été également apportées aux congés statutaires.

Nav Canada

À l'issue de plus de 1000 jours de négociations longues et ardues, l'équipe de négociation a obtenu d'un arbitre des augmentations de 2,5% par année pour les trois dernières années (2000-2002), une augmentation de 2,75% pour juillet 2003 et une augmentation de 1,5% pour les six derniers mois de 2004 et ce, malgré les difficultés de l'industrie de l'aviation. Des progrès ont aussi été réalisés au niveau de la sécurité d'emploi, des primes de poste et au niveau des congés dans le cadre d'union de couples de même sexe.

(suite à la page 8)

Tour d'horizon de quelques ententes conclues récemment par l'AFPC

(suite de la page 7)

Tourisme : Musée des sciences et de la technologie

Une entente d'une année est survenue au Musée canadien de la science et des technologies. Elle prévoit une augmentation de salaire de 3,0%, rétroactive au 1^{er} avril 2003, en plus d'améliorations au niveau des congés pour deuil et des allocations de repas. La négociation d'un contrat d'une année a été conclue essentiellement pour permettre aux parties de terminer le travail autour du nouveau système de classification.

Ces exemples démontrent qu'il ne faut pas prendre pour acquis que le contexte économique est le seul déterminant des résultats d'une négociation. Une bonne stratégie de négociation, une unité de négociation solidaire qui appuie son équipe de négociation et une équipe de négociation dévouée jouent un rôle central lors de la négociation collective.

Bonnes négociations!

**Nous espérons que ces informations sont utiles.
Pour commentaires ou suggestions,
veuillez communiquer avec Sylvain Schetagne,
à la section des négociations de l'AFPC à Ottawa.**

